



TURPE 5

FICHES TARIFAIRES

HTB3 : Dispositions applicables à tous les clients HTB3 (400 kV)

applicables à partir du 1^{er} août 2020



Fiches tarifaires applicables à partir du 1^{er} août 2020

Tarif HTB 3 sans différenciation temporelle et sans puissance souscrite

Les composantes annuelles du tarif d'accès au réseau public de transport (TURPE) sont définies par point de connexion ou par point de regroupement. Elles dépendent du niveau de tension de votre alimentation et, pour les tarifs avec différenciation temporelle, de votre version tarifaire.

Composantes et coefficients pour le tarif en HTB 3

Composantes tarifaires	Prix en €/an (si autre, unité précisée)
Composante annuelle de gestion (a_1)	8 855,88
Composante annuelle de comptage par dispositif de comptage	Propriété de Rte : 3 061,92
	Propriété du Client : 549,72
Coefficients de la part variable de la composante annuelle des Soutirages	$c = 0,32 \text{ c€/kWh}$
Composante annuelle de l'énergie réactive absorbée au-delà du Rapport $\tan \varphi_{\max}$	1,49 c€/kVar.h
Composante de regroupement	$k = 5,75 \text{ c€/kW/km/an}^1$
Composante annuelle d'injections	20 c€/MWh

¹ Pour le domaine de tension HTB 3, la puissance considérée correspond à la puissance maximale de soutirage.